

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance extraordinaire du 21 mars 2024 18^e séance – Législature 2021-2024

| TABLE DES MATIÈRES | RAPPORT |
|--------------------|---|
| 1. INTRODUCTION | DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL |
| | CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 100'000.00 POUR PROCÉDER À L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN POLYSPORT AUX FOURCHES |

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Les dépenses liées à la réalisation d'un terrain PolySport, sont considérées comme des investissements et, à ce titre, sont à amortir aux taux prévus par les dispositions légales. En conséquence, ces dépenses ne peuvent pas être inscrites au budget des comptes de fonctionnement. Elles font donc l'objet d'un crédit d'engagement soumis à l'approbation de votre Autorité.

Pour cette raison, nous avons l'avantage de vous présenter, une demande de crédit d'engagement pour compléter le financement des travaux liés à l'aménagement d'un nouveau terrain PolySport aux Fourches à Saint-Blaise. Vous retrouverez ces investissements à la page 39 du budget 2024.

2. Nature des travaux et explication du projet

2.1. Introduction

Le site des Fourches à Saint-Blaise est un pôle sportif important pour la Commune, accueillant de nombreuses infrastructures et sociétés. Pour donner suite à une motion

du groupe PLR pour l'amélioration et entretien du site, une commission ad hoc, composée de conseillers généraux et d'acteurs du site, a travaillé sur un concept global.

2.2. Actions entreprises

De nombreuses actions d'amélioration et d'entretien ont déjà été entreprises par la commission (liste non-exhaustive) :

- Réaménagement des Fourches dans la révision du PAL
- Améliorations des terrains de foot
- Signalétique globale du site
- Remise en état de la piste Vita
- Réaffectation de la zone saut en hauteur
- Entretien de l'étang et de la zone canine
- Analyse pour dépollution du ball-trap et de la ciblerie
- Projet PolySport

Nous souhaitons aller plus loin en développant le projet PolySport sur le site des Fourches, qui serait un atout essentiel pour la promotion de la santé et des loisirs dans la commune. Ce projet comprendrait un espace délimité permettant de jouer au basket, volleyball, foot, hockey sur « gazon » ou autres. Il se situerait à la place du terrain de basket actuel. Voici un exemple d'aménagement possible :





L'objectif est de renforcer l'attractivité des Fourches pour les habitants et les sociétés sportives, tout en régulant mieux l'utilisation des infrastructures.

2.3. Principe du terrain PolySport :

Un terrain PolySport est un type de terrain multisports destiné aux collectivités locales (villes, communes, etc.). Il s'agit d'un équipement sportif polyvalent, qui permet de pratiquer différents sports comme le football, le basket-ball, le handball, etc.

Caractéristiques et avantages

- Accès libre
- Conforme aux normes de sécurité
- Polyvalent : permet de pratiquer plusieurs sports
- Accessible à tous
- Favorise le lien social et les rencontres entre générations
- Alternative aux gymnases
- Stimule la pratique sportive

Entretien

Les terrains PolySport sont conçus pour durer longtemps avec peu d'entretien grâce à la galvanisation des structures en acier.

2.4. Régulation de l'utilisation des terrains

Le projet PolySport serait aussi l'occasion de mieux réguler l'utilisation des terrains de foot, qui font face à une forte demande.

Cela permettrait de soulager la pression sur ces infrastructures et d'encourager les nonmembres de clubs à profiter des nouvelles installations PolySport à la place.

2.5. Importance des Fourches pour Saint-Blaise

Grâce à ce projet, les Fourches s'affirmeraient comme le deuxième pôle sportif de Saint-Blaise, apportant un réel plus pour les habitants. Le site deviendrait un lieu de vie, de détente et de pratique sportive pour tous les publics.

Nous sollicitons donc un crédit d'engagement au Législatif pour mener à bien ce projet PolySport qui dynamiserait durablement le site des Fourches. L'expérience entre autres de la Tène et de Neuchâtel a démontré que ce genre d'infrastructure est très utilisée depuis plusieurs années déjà.

2.6. Autorisations et calendrier

Une fois la demande de crédit acceptée, les autorisations nécessaires seront sollicitées auprès des services cantonaux. Des offres comparatives pour la réalisation des travaux seront également lancées. Le calendrier prévisionnel vise une fin des travaux durant l'automne 2024, en fonction des réponses des autorités compétentes.

2.7. Soutien

Le nouveau terrain PolySport aux Fourches pourrait bénéficier d'un soutien financier de la LoRo (Loi sur les loteries et le pari professionnel).

Des contacts ont également été pris dans ce sens auprès du Service de la promotion de la santé du canton de Neuchâtel, qui n'exclut pas un éventuel appui à ce projet. En effet, la création de ce terrain PolySport s'inscrirait pleinement dans les objectifs de promotion de la santé physique et mentale de la population, objectifs défendus par le Service de la promotion de la santé neuchâtelois. Le nouvel équipement sportif participerait à permettre à tout citoyen de maintenir une bonne hygiène de vie, par le mouvement et les rencontres.

Le club de football FC Saint-Blaise soutient activement ce projet, qui répond à un réel besoin pour la pratique du sport aux Fourches.

3. Détermination du crédit

Une demande de crédit d'engagement de 100'000 francs est ici sollicitée pour l'exercice comptable 2024.

En acceptant cette demande, le législatif communal démontrerait son soutien à l'amélioration de l'offre sportive aux Fourches de Saint-Blaise et à la promotion de la santé par le mouvement.

4. Conclusion

Au vu des arguments évoqués ci-dessus et afin que nos services disposent d'une certaine souplesse et puissent intervenir rapidement, le Conseil communal demande au Conseil général de prendre en considération le présent rapport et l'invite à approuver l'arrêté ci-après concernant une demande de crédit d'engagement de 100'000 francs pour procéder à l'aménagement d'un terrain PolySport aux Fourches.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Saint-Blaise, le 26 février 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le conseiller communal
en charge du dicastère

C. Guinand P. Schmid

Annexe: Projet d'arrêté

PROJET D'ARRÊTÉ

ARRÊTÉ CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 100'000.00 POUR PROCÉDER À L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN **POLYSPORT AUX FOURCHES**

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ; vu le règlement communal sur les finances, du 24 juin 2021 ;

vu le rapport du Conseil communal du 26 février 2024 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu/entendu le rapport de la Commission financière et de gestion ;

vu/entendu le rapport de la Commission de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire ;

vu/entendu le rapport de la Commission temporaire des Fourches ;

sur proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 100'000.00 est accordé au Conseil communal pour procéder à l'aménagement d'un terrain PolySport aux Fourches, au cours de l'exercice 2024.

- Art. 2.- Les dépenses seront amorties à raison de 10 % et portées à charge du chapitre 34100 « Sports ».
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Art. 4.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 21 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL Le président Le secrétaire

Yann Chalon Nicolas Droz-dit-Busset